



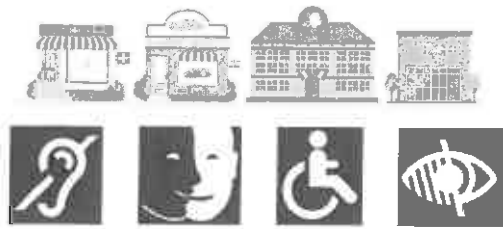
PREFET DU HAUT-RHIN

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
du Haut-Rhin**

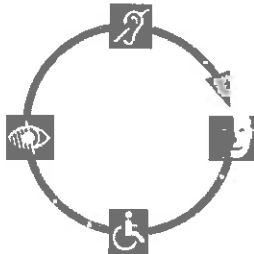
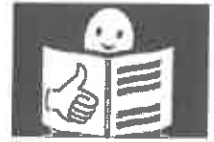
Registre d'accessibilité

Bâtiment C

Cité administrative de COLMAR



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - Bâtiment C de la cité administrative de Colmar

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact :



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET :

Adresse : Rue Fleishhauer - bâtiment C - 68026 COLMAR CEDEX

PRESTATIONS PROPOSÉES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Libellé	Bâtiment C
Adresse	Cité administrative de Colmar - rue Fleischhauer
Ville	68026 COLMAR cedex
Nom du représentant	Monsieur le Préfet du Haut-Rhin

Type et catégorie	TGHGHWI
-------------------	---------

L'ERP possède plusieurs niveaux en étage et/ou sous-sol	oui
Une attestation d'accessibilité programmée a été établie	oui
Date	31/07/15

SYNTHÈSE DES PRESTATIONS FOURNIES

Nature	Description
Places adaptées	Une place adaptée est disponible devant l'entrée du bâtiment et une autre place est disponible à proximité immédiate.
Accès au bâtiment	Accès de plain-pied
Ascenseur	Un ascenseur desservant l'ensemble des étages accessibles au public
Accueil	Accueil au RDC du bâtiment Tour pour l'ensemble de la cité et accueil au 3 ^{ème} étage pour le bâtiment C
Sanitaires	Des sanitaires sont accessibles au 1 ^{er} et 3 ^{ème} étage.
Évacuation incendie des PMR	Utiliser l'ascenseur pour évacuer les personnes à mobilité réduite. En cas de condamnation des ascenseurs de l'étage lors de la fermeture automatique des portes coupe-feu, se diriger vers les espaces d'attente sécurisés disponibles à chaque étage.

MISSIONS DE LA DDCSPP

Les principales missions de la DDCSPP concernent :

- La mise en œuvre et le suivi des politiques en matière de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion au bénéfice des personnes vulnérables à travers :
 - le pilotage, le financement et le contrôle des dispositifs de veille sociale, d'hébergement et d'insertion;
 - le pilotage des politiques d'accès au logement et de maintien dans le logement ;
 - le pilotage, le financement et le contrôle des opérateurs tutélaires et des mandataires individuels à la protection des majeurs
 - le financement et le contrôle des structures d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés, des actions d'accompagnement et d'intégration des étrangers en situation régulière ;
 - la contribution à la mise en œuvre des politiques du handicap ;
 - la gestion de dispositifs d'inclusion et de lutte contre les exclusions.

- L'accompagnement et le déploiement des politiques éducatives et sportives, la promotion de la vie associative et la protection des usagers sur leurs temps de loisirs (sport, accueils collectifs de mineurs) et le suivi des pupilles de l'Etat à travers :
 - la promotion de l'engagement et de la mobilité des jeunes ;
 - le pilotage de la politique de soutien à la parentalité ;
 - le renforcement de la qualité éducative dans les accueils collectifs de mineurs ;
 - l'information, le contrôle et le suivi réglementaire dans le champ du sport et en accueils collectifs de mineurs ;
 - la professionnalisation des acteurs ;
 - l'accompagnement et le soutien de la vie associative.

- Le respect des règles relatives à l'information des consommateurs et à la loyauté des pratiques commerciales. Il veille également à la qualité, la sécurité et la loyauté des produits alimentaires, non alimentaires et des services. Il concourt à la surveillance du bon fonctionnement des marchés. Il exerce une mission de prévention, de traitement des litiges de consommation et d'accueil des consommateurs.

- S'assurer que les produits alimentaires d'origine animale présentent la sécurité à laquelle les consommateurs peuvent légitimement s'attendre et ne portent pas atteinte à la santé des personnes. Assurer l'inspection permanente en abattoir, la certification à l'exportation, le traitement des demandes d'agrément des professionnels, le contrôle sanitaire des établissements et la gestion des alertes et des toxi-infections alimentaires collectives.

- Le contrôle du respect de la réglementation relative à la lutte contre les maladies animales réglementées, au bien-être animal, à l'identification des animaux et leur traçabilité. La certification sanitaire des mouvements d'animaux lors des échanges intracommunautaires et à l'exportation et de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement dans le domaine agricole et agro-alimentaire.

- La délégation aux droits des femmes et à l'égalité décline au plan départemental la politique gouvernementale relative à l'égalité entre les femmes et les hommes.